



Montréal, le 2 février 2022

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances

PAR COURRIEL : ministre@finances.gouv.qc.ca

OBJET : Consultation prébudgétaire

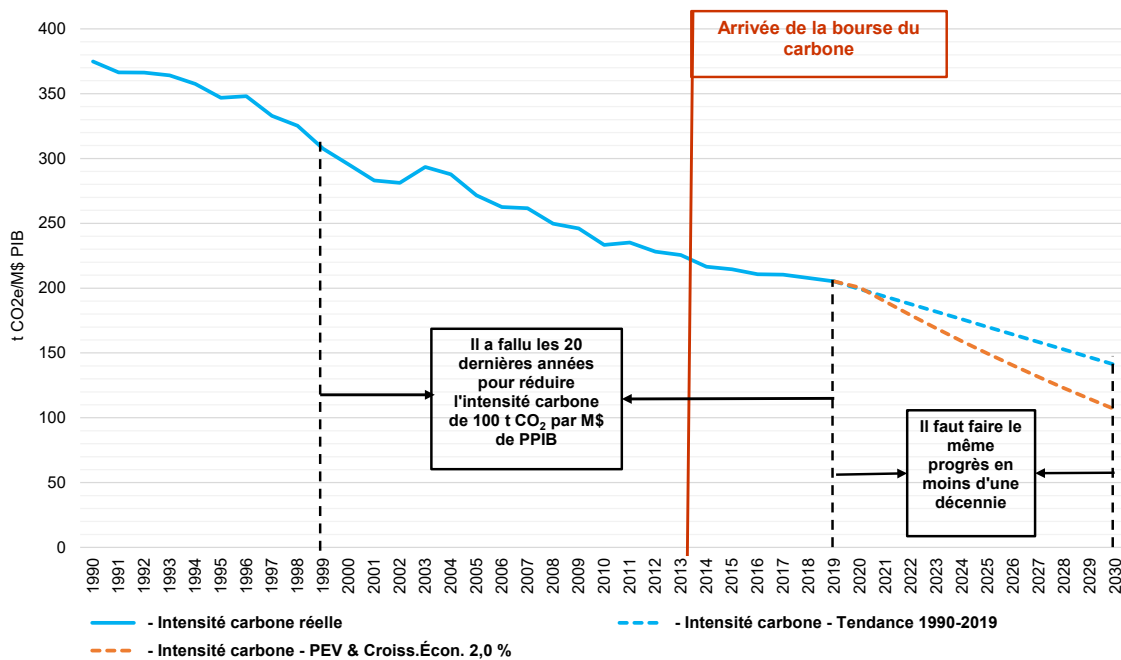
Monsieur le ministre,

En vue du prochain budget, SWITCH – L'Alliance pour une économie verte (ci-après « SWITCH »), dont les membres apparaissent en annexe, vous présente ses recommandations et propose la tenue d'une rencontre pour en discuter plus en détail.

Avec l'objectif de poursuivre notre collaboration à l'effort gouvernemental dans la réalisation des objectifs de la stratégie de développement durable, de même que dans l'atteinte des cibles de réduction de GES et du Plan pour une économie verte (PEV), SWITCH émet les recommandations suivantes afin que la relance nous mène à une économie plus verte, inclusive et cohérente au Québec.

Ces recommandations sont le fruit d'un consensus établi au sein des dix membres de l'Alliance SWITCH issus des secteurs financier, de l'environnement et des affaires et sont notamment consignées dans la [Proposition d'instruments économiques pour une relance verte, durable et innovante au Québec](#). Elles prennent aussi ancrage sur le constat publié à la fin de 2021 dans le dernier Inventaire québécois des GES. Bien que le Québec se soit doté de cibles ambitieuses de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), notre progression est bien lente vis-à-vis des objectifs fixés. En effet, le Québec a réduit de 2,7 % ses émissions par rapport au niveau de 1990 ; cette baisse est principalement attribuable à la diminution des émissions du secteur de l'industrie, du secteur du chauffage résidentiel, commercial et institutionnel et du secteur des déchets ; alors que le secteur des transports a un impact net positif alarmant.

Selon une analyse prospective de l'Institut du Québec, l'intensité carbone au Québec est passée de 375 t CO₂e/M\$ PIB en 1990 à 308 t CO₂e/M\$ PIB en 1999, pour terminer à 205 t CO₂e/M\$ PIB en 2019. À ce chapitre, le Québec a cependant perdu son avantage sur l'Ontario, qui est passé de 435 t CO₂e/M\$ PIB à 203 t CO₂e/M\$ PIB du début à la fin de la période. Notre retard de productivité face à notre voisine risque de s'adjoindre un déficit environnemental qui pourrait constituer un enjeu concurrentiel en l'absence de mesures vigoureuses. En effet, on constate à la figure suivante que si nous souhaitons maintenir notre croissance économique annuelle de 2 % et atteindre nos objectifs de réduction de GES à l'horizon 2030, nous devons réaliser les mêmes progrès pendant la décennie 2020 que ceux accomplis lors de 20 dernières.



Source : IDQ (2022)

Heureusement, le développement actuel de politiques publiques en matière d'économie verte offre des pistes de réussite pour la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques au Québec.

CADRE DE RESPONSABILITÉ CLIMATIQUE RECOMMANDATIONS 1 à 4

Différents états, dont l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande, se dotent de plus en plus de cadres de responsabilité climatique afin de décortiquer les objectifs de réduction globale en des jalons intermédiaires, tout en formalisant des plans d'action précis, des structures de gouvernance et des processus publics et transparents. Le plus récent rapport du Commissaire au développement durable a d'ailleurs fait état des bonnes pratiques déployées par le Royaume-Uni dans la réduction des GES.

Il faut étendre l'envergure du *Plan pour une économie verte (PEV)* en incluant les axes fondamentaux d'un cadre de responsabilité climatique établis par les meilleures pratiques internationales et canadiennes. Ainsi, nous proposons de :

- 1) **Clarifier la mise en œuvre du PEV par des cibles intérimaires avec des plans d'action concrets incluant la mise en place d'un budget carbone périodique et une obligation légale de publier une stratégie de rattrapage dans le cas d'un jalon non atteint, à l'instar de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*.**
- 2) **Confier au Comité consultatif sur les changements climatiques, créé en vertu de la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*, de proposer des cibles intérimaires et de publier des rapports d'avancement qui devraient être intégrés, en toute transparence, au *Tableau de bord pour la mesure de l'économie verte au Québec*.**

- 3) **Promouvoir l’harmonisation entre les différents paliers de gouvernement en accordant des rôles et des responsabilités spécifiques au gouvernement du Québec et en établissant des mécanismes d’incitation alignés et complémentaires à l’écosystème réglementaire fédéral et municipal.**
- 4) **À l’instar de la Politique gouvernementale sur l’allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente (décret 1166-2017), tout projet ayant un impact sur les changements climatiques devrait être accompagné d’une analyse déterminant sa contribution aux cibles de réduction de GES du gouvernement du Québec lorsqu’il est soumis au Conseil exécutif (Conseil des ministres). Les projets visés sont les suivants : a) les projets et avant-projets de loi ; b) les projets de règlement ; et c) les projets d’orientation, de politique ou de plan d’action dont devraient découler des projets de loi ou de règlement.**

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

RECOMMANDATION 5

Les externalités négatives découlant des changements climatiques augmentent de façon constante, menant à des événements météorologiques extrêmes, la détérioration des écosystèmes et le déplacement des populations. Comme nous l’évoquions précédemment, sur la base de projections de l’IDQ, l’intensité carbone du Québec devra diminuer de 100 t CO₂e/M\$ PIB d’ici 2030. Une stratégie axée sur le découplage de la croissance économique et les activités qui contribuent aux changements climatiques au Québec est ainsi impérative. À cet effet, au-delà d’un cadre de responsabilité climatique, SWITCH est d’avis que le gouvernement du Québec devrait incorporer les risques climatiques à ses politiques de finances publiques, conformément aux recommandations de l’OCDE et de l’ONU, afin d’instaurer une plus grande résilience et exemplarité de l’État québécois:

- 5) **Intégrer la prise en compte des risques climatiques dans la planification budgétaire à long terme et son cadre budgétaire annuel afin d’améliorer la durabilité des finances publiques et la résilience de l’État québécois dans la transition verte.**

ÉCOCONDITIONNALITÉ

RECOMMANDATION 6 et 7

La relance économique offre une occasion sans précédent de mettre en valeur les entreprises novatrices en technologies propres au Québec et d’accélérer la transition. À cet égard, l’écoconditionnalité peut jouer un rôle majeur pour une relance économique verte qui protégera notre croissance économique et offrira des retombées immédiates et durables dans l’ensemble des régions du Québec. Il faut d’ores et déjà enclencher le virage vers une plus grande circularité de notre économie et délaisser l’approche linéaire traditionnelle. Dans un contexte de pénurie de main-d’œuvre, l’octroi des contrats et des subventions au Québec ne devrait plus se baser uniquement sur la création d’emploi ou de richesse mais notamment sur a) l’inclusion de nouveaux critères de développement durable et b) de nouveaux paramètres relatifs à l’innovation et à la productivité pour inciter les entreprises à tenir compte des enjeux environnementaux. Pour ce faire, le gouvernement devrait revoir ses programmes de soutien et d’investissement à la lumière d’un nouvel outil de décision intégrant les principes de transition écologique.

- 6) **Mettre sur pied un groupe de travail impliquant le gouvernement, des universitaires et des représentants issus des secteurs financier, de l'environnement et des affaires afin de revoir les programmes gouvernementaux et les décisions d'investissement à la lumière des principes d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.**

Les achats publics constituent un levier important contribuant à l'exemplarité de l'État québécois. Ainsi, il importe que le gouvernement revoie les critères d'appels d'offres pour qu'ils mettent en valeur le savoir-faire et l'innovation au Québec tout en respectant des critères de performance environnementale. Pour ce faire, nous proposons de :

- 7) **Actualiser et consolider les pratiques gouvernementales ayant pour effet d'augmenter le volume des acquisitions écoresponsables de l'administration publique par l'émission d'une directive de gestion contractuelle visant l'intégration des critères de performance écoresponsables dans les processus d'appels d'offres publics de même que du coût total de possession (réévaluer le critère du plus bas soumissionnaire conforme en fonction des externalités évaluées à l'échelle environnementale et écologique).**

ÉCOFISCALITÉ

RECOMMANDATION 8

En 2015, le *Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise* recommandait au gouvernement de suivre de près les recherches et les expériences en matière d'écofiscalité, tant sur le plan international que canadien et québécois, de manière à recueillir le plus d'informations possibles pour maximiser les bienfaits que pourrait retirer la société québécoise de ce type d'imposition. Fort de ce constat et voulant arrimer prospérité économique et sociale et la préservation de la qualité de l'environnement, le gouvernement du Québec publiait en 2017 *Le recours à l'écofiscalité — Principes d'application*. Dans son dernier rapport publié en mai 2021, le commissaire au développement durable a évalué différentes mesures mises en place par le Danemark, la France, le Royaume-Uni et la Suède afin de réduire les émissions de GES dans plusieurs secteurs, dont les transports, l'industrie, le bâtiment (résidentiel, commercial et institutionnel), l'agriculture et les déchets. Les études de cas citées indiquent que le Québec pourrait utiliser davantage les mesures écofiscales. Dans un premier temps, il importe que le gouvernement fasse le bilan des différentes mesures écofiscales édictées depuis 2017 telles que les taxes, les redevances, les permis, etc. en tant qu'instrument économique et leurs contributions à ses objectifs de réduction des GES. Il pourra ensuite considérer de nouvelles mesures sur la base de l'expérience d'autres États, tout en portant attention au fardeau fiscal global qui affecte notre compétitivité.

- 8) **Examiner à la lumière des principes d'écofiscalité, l'utilisation et la contribution des mesures fiscales instaurées depuis 2017 à l'atteinte des objectifs de développement durable et de lutte contre les changements climatiques. Cet examen devrait mener à des recommandations en vue du prochain exercice financier 2023-2024.**

ÉCOFISCALITÉ MUNICIPALE

RECOMMANDATION 9

Les municipalités constituent un maillon essentiel à la relance économique verte du Québec. Le projet de loi 122 adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en juin 2017, autorise les municipalités à imposer par règlement municipal toute taxe directe sur son territoire, en addition à la taxe foncière traditionnelle. Les municipalités obtiennent également un pouvoir général d'établir des redevances réglementaires pour financer un régime de réglementation relevant de leurs compétences.

De façon générale, ces « nouveaux » pouvoirs de taxation conférés aux municipalités représentent des outils porteurs de solutions pour une relance économique verte et durable. Pour assurer une cohérence avec les objectifs globaux de l'État québécois, les mesures écofiscales instaurées par les municipalités devraient être coordonnées et mises à profit de l'effort collectif orchestré par le gouvernement du Québec :

- 9) Coordonner le recours à des mesures fiscales issues des nouveaux pouvoirs municipaux de perception, pour favoriser une transition énergétique sur leur territoire et contribuer à l'émergence d'une économie municipale plus verte.**

TECHNOLOGIES PROPRES

RECOMMANDATION 10 à 12

Comptant plus de 1000 organisations, entreprises et regroupements de recherche œuvrant dans le secteur des technologies propres, ainsi qu'une expertise enviable dans plusieurs filières, le Québec possède des atouts pour devenir un leader dans ce domaine en effervescence. Les entreprises québécoises du secteur des technologies propres proposent une gamme de produits et services novateurs, écologiquement efficace, socialement responsable et économiquement avantageux et bénéficieraient d'une contribution supplémentaire des grands donateurs d'ordre public et privé qui pourraient agir à titre de premiers acheteurs, de vitrines technologiques et de bancs d'essai. Dans l'objectif de stimuler une relance économique et de favoriser une économie sobre en carbone, nous proposons de :

- 10) Mettre en valeur les technologies propres par l'entremise de projets de démonstration dans les ministères et organismes publics.**
- 11) Permettre la passation en charges immédiate du coût total du matériel désigné comme des technologies propres afin de bénéficier de la déduction de l'amortissement fiscal durant la première année au lieu de répartir ce bénéfice sur plusieurs années.**
- 12) Inciter les entreprises, qui bénéficient de programmes gouvernementaux, à entreprendre les démarches nécessaires afin d'identifier et d'adopter des technologies propres québécoises visant à réduire leur empreinte environnementale et climatique.**

ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES MESURES ÉCOFISCALES

RECOMMANDATION 13

SWITCH est d'avis que le gouvernement du Québec possède une marge de manœuvre significative auprès de la population en faveur d'une meilleure utilisation d'instruments

économiques de lutte contre les changements climatiques. Toutefois, l'acceptabilité sociale et la perception publique des mesures d'écofiscalité, d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité varient de manière substantielle. Un ingrédient s'avère essentiel dans la démarche : la transparence! Nous proposons ainsi l'élaboration une initiative d'information, sensibilisation et éducation (ISE) afin de promouvoir l'implantation des mesures et la responsabilisation communautaire :

13) Documenter, chiffrer et communiquer les impacts et retombées socio-économiques et environnementaux de chacun des instruments économiques afin de bien illustrer leur contribution au développement du Québec.

FONDS PRIVÉS

RECOMMANDATION 14

Les cibles et objectifs du Québec aux horizons 2030 et 2050 nécessiteront des investissements importants de l'ensemble des agents économiques au-delà des fonds publics. Ainsi, il importe de développer une approche qui favorise des mécanismes d'appariement afin d'attirer les capitaux nécessaires provenant du secteur privé. L'objectif premier est de maximiser l'effet levier des fonds publics pour mobiliser les fonds privés dans le financement de projets afin d'attirer de nouveaux investisseurs. Ainsi, pour chaque dollar public investi, l'objectif est de s'assurer de maximiser l'effet multiplicateur de l'argent privé investi et ainsi partager de manière efficace et équitable les risques, le rendement et les retombées entre les acteurs publics et privés pour accroître l'offre de financement et décupler le nombre de projets en électrification et de lutte contre les changements climatiques. SWITCH est d'avis que le gouvernement du Québec jouit de toutes les composantes nécessaires pour la mise en place d'un écosystème de financement mixte et recommande de :

14) Développer des processus d'appariement du capital investi par l'État au capital investi par des investisseurs privés afin de créer un effet de levier pour attirer davantage de capitaux privés.

En espérant avoir l'occasion d'échanger sur ces mesures, veuillez recevoir, monsieur le ministre, nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

Les co-présidents de l'Alliance SWITCH,



Denis Leclerc
Président et chef de la direction
Ecotech Québec



Frédéric Krikorian
Vice-président – Développement durable,
affaires publiques et gouvernementales
Énergir

c.c. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation

Pierre Côté, sous-ministre des Finances

François Leclerc, sous-ministre adjoint à la politique budgétaire



À propos de SWITCH

SWITCH, l'Alliance pour une économie verte est régie par un conseil administration composé de dix représentants provenant de différents secteurs de l'économie et de la société civile du Québec. Fondée en 2013, l'Alliance mobilise ses membres afin d'accélérer la transition vers une économie plus verte et plus sobre en carbone. Nous travaillons, tous ensemble, à identifier des pistes concertées de solutions pragmatiques et réalistes pour une transition plus juste, plus innovante et plus porteuse pour notre économie. Nous souhaitons un développement des politiques et des interventions de l'État plus cohérent et la convergence des initiatives provenant des secteurs public, privé, associatif, coopératif et mutuel et de la société civile en faveur d'une économie verte. L'Alliance SWITCH réunit :



Association de l'aluminium du Canada

Jean Simard, président et chef de la direction



Conseil du patronat du Québec

Arnaud Champalbert, Directeur – Affaires publiques et gouvernementales



Cycle Capital/ Cycle Momentum

Catherine Bérubé, vice-présidente – Développement durable, relations avec les investisseurs et affaires publiques



Ecotech Québec

Denis Leclerc, président et chef de la direction



Énergir

Frédéric Krikorian, vice-président – Développement durable, affaires publiques et gouvernementales



Enerkem

Vacant



Equiterre

Marc-André Viau, directeur des relations gouvernementales



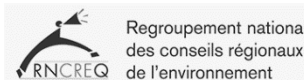
Fondation

Daniel Charron, vice-président, Engagement sociétal et affaires publiques



Mouvement Desjardins

Pauline D'Amboise, secrétaire générale et vice-présidente – Gouvernance et développement durable



Regroupement national des conseils régionaux de l'Environnement du Québec

Martin Vaillancourt, directeur général

Personne-ressource : Richard Fahey, AppEco & Direction générale SWITCH